# *ArMen Race Uship*

## *18 au 21 Mai 2023*

## *Organisée par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer*

Grade 4

**INSTRUCTIONS DE COURSE**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des Instructions de Course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des instructions de Course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

***La régate sera régie par :***

**1.1** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).

**1.2** Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers affichées au tableau officiel

**1.3** Les règlements fédéraux.

**1.4** la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h30 et 6h00 local

**1.5** Les réglementations Spéciales Offshore World Sailing : RSO catégorie 3 avec radeau de sauvetage.

**1.6** La réglementation Natura 2000.

**1.7** En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

**1.8** L'épreuve fait partie du :

Championnat UNCL 2023 MANCHE-ATLANTIQUE (Équipage Solo et Double).

**1.9** Chaque participant doit porter un vêtement à flottabilité intégrée ou une brassière de sauvetage pendant toute la durée de la manifestation. **Tout manquement observé (sur l'eau, photos, vidéo…) du non-port de la brassière donnera lieu à une pénalité multipliée par le nombre de brassière non porté.**

**2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour

où il prendra effet.

## 3 COMMUNICATION AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à l'entrée du club de la SNT et seront diffusés sur le Groupe WhatsApp Armen Race USHIP Officiel, flash code ci-contre.

SCAN ME

## 4. CODE DE CONDUITE

**4.1** [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

**4.2** [DP] [NP] Les concurrents doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

## 5 SIGNAUX FAITS A TERRE ou EN MER

**5.1** Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillons le plus proche du Club arborant une flamme SNT.

**5.2** Quand la flamme Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement *ne pourra pas être fait moins* de 45 minutes après l'amenée de l'Aperçu (Ceci modifie les Signaux de course).

## 6 PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

**Mercredi 17 mai :**

**14h00-19h30** : contrôles de jauge et des équipements de sécurité, remise des balises de positionnement et des pavillons ArMen Race USHIP.

**19h30** : Atelier météo animé par Christian Dumard à la Salle du Voulien.

**Jeudi 18 mai :**

**08h00 à 10h30** : contrôles de jauge et des équipements de sécurité, remise des balises de positionnement et des pavillons ArMen Race USHIP.

**10h00** : Ouverture du village

**11h00** : **Briefing** sécurité, parcours et organisation, à la Salle du Voulien.

**12h00 : ouverture des émargements départ se feront sous le chapiteau du village de l'ArMen Race USHIP.**

**Les heures affichées ci-dessous correspondent au signal d'avertissement.**

**À partir de 14h00 : Mise à disposition pour la 1ère série de départ.**

| | Catégorie | Flamme Numérique* |
|---|---|---|
| 14h00 | Nuit de l'Armen USHIP (toutes Classes), | N°1 |
| 14h10 | OSIRIS Habitable Armen Race USHIP | N°2 |
| 14h20 | IRC Double, IRC Solo | N°3 |
| 14h30 | IRC 1, IRC 2 | N°4 |
| 14h40 | Class 40, Mini 6.50, MULTI 2000 | N°5 |
| 14h50 | Figaro Bénéteau 3 | N°6 |
| 15h30 | Ultim, Imoca, Ocean Fifty | N°7 |

Ce tableau pourra être modifié par avenant aux IC.

***flamme Numérique utilisée comme signal d'avertissement sur le bateau comité.**

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**<u>Dimanche 21 mai :</u>**

**11h00** : proclamation des résultats et remise des prix sous le chapiteau de l'organisation

## 7 PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION (DP)

Les bateaux devront arborer dans leur pataras (ou sur le hauban tribord pour les navires sans pataras), le pavillon Armen Race remis par l'organisation **tout au long de la course**, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au-dessus du pont.

## 8 ZONES DE COURSE

**8.1** Les zones de départ et la ligne d'arrivée se trouvent à proximité du chenal de La Trinité sur Mer en Baie de Quiberon. Ces zones sont décrites en Annexe 2 <<zone de départ - Ligne de départ>>.

**8.2** La zone de course se trouve entre Ile de Sein au Nord et l'Ile d'Yeu au Sud.

## 9 PARCOURS

Les parcours sont décrits en Annexe 3 parcours.

**Le numéro du parcours pour chaque classe sera annoncé au plus tard à 10h00 le Jeudi.**

La Direction de Course et le Comité de Course pourront définir d'autres parcours côtiers qui seraient distribués par avenant à l'issue du briefing distribué à l'émargement.

## 10 MARQUES

**10.1** Les marques de départ sont définies dans l'annexe 2 "Zone de départ - Ligne de départ".

**10.2** Les marques d'arrivée sont définies dans l'IC 14.1.

**10.3 Waypoints Virtuels :**

**Les waypoints virtuels seront considérés comme des marques pour l'application des RCV (notamment : RCV 18.2 et RCV 28)**

En cas de litige, les bateaux devront pouvoir prouver qu'ils ont passé les waypoints virtuels soit

- ¤ en montrant un journal de bord électronique (logbook)
- ¤ en montrant l'enregistrement de leur trace
- ¤ en montrant une photo horodatée de l'écran du GPS

## 11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES (DP)

**11.1** L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban, la bouée Cardinale Ouest Roche Révision et la bouée bâbord du Petit Trého doivent être respectées.

**11.2** **La navigation est interdite** à l'intérieur dans les zones suivantes :

a) Zone mytilicole située à proximité du Rocher de la Vieille devant l'Ile de Houat, définie par 4 bouées dont les coordonnées sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25.040N ; 2°56.640W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910N ; 2°56,195W
- Bouée Spéciale : 47°24,45N ; 2°56,55W
- Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

b) Zone Aquacole Yeu

- AQUA YEU A : 46°42.350N ; 002°17.950W
- AQUA YEU B : 46°42.649N ; 002°17.250W
- AQUA YEU C : 46°42.254N : 002°16.905W
- AQUA YEU D : 46°42.200N : 002°16.800W
- AQUA YEU E : 46°41.899N : 002°17.400W

c) Zone Éolienne flottante SE Hoëdic – Ouest Basse Capella

Navigation interdite dans la zone d'expérimentation définie par une droite reliant 4 bouées (marques spéciales) dont les coordonnées sont les suivantes :

Au Nord : 47°14,70 N 2°46,58 W
À l'est : 47°14,33 N 2°46,03 W
Au sud : 47°13,94 N 2°46,88 W
À l'ouest : 47°14,34 N 2°47,38 W

d) Zone d'activité du parc éolien du banc de Guérande

https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/749d993285702d1e20303a9f5518fdc7.pdf

Définie par une droite reliant 12 points dont les coordonnées, sont les suivantes :

- ZGuer1 47°12.400 N 002°43.310W
- ZGuer2 47°13.190 N 002°39.300W
- ZGuer3 47°11.050 N 002°37.460W
- ZGuer4 47°10.440 N 002°35.300W
- ZGuer5 47°11.380 N 002°34.450W
- ZGuer6 47°10.340 N 002°30.470W
- ZGuer7 47°08.990 N 002°29.220W
- ZGuer8 47°08.250 N 002°29.710W
- ZGuer9 47°06.860 N 002°32.550W
- ZGuer9' 47°06.750 N 002°33.500W
- ZGuer10 47°08.530 N 002°42.850W

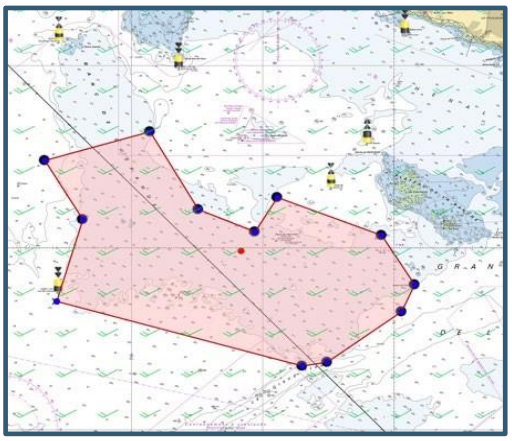

- ZGuer11 47°10.780 N 002°41.860W

**11.3** Zones Avurnav

Il est de la responsabilité de tout concurrent de consulter les avis aux navigateurs
Extraits significatifs du site d'information ci-dessous
https://www.premar-atlantique.gouv.fr/avis-urgents-aux-navigateurs

**12 LE DEPART**

**12.1** La ligne de départ est définie dans l'annexe 2 <<Zone de départ – ligne de départ>>.

**12.2** Les départs seront donnés selon la RCV 26 avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.

**12.3** **(DP)** Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

**12.4**

**(a)** Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt une minute après le signal de départ sur le canal de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

**(b)** Un bateau OCS qui ne reviendrait pas du côté pré-départ recevra sans instruction, une pénalité d'1 heure ajoutée à son temps réel de course. Ceci modifie la RCV 28.

**12.5** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS**. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

**13 PROPULSION**

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries [DP].

**14 L'ARRIVEE**

**14.1.a** La ligne d'arrivée est définie par le passage du Sud vers le Nord de la ligne formée par l'alignement des deux mâts à terre arborant le triangle orange (situés sur le Fort de Saint-Philibert à l'entrée de la rivière de la Trinité-sur-mer).

**Position des mâts de visée :**
Mât A 47°34.031 N – 003°00.267 W
Mât B 47°34.031 N – 003°00.282 W

**14.1.b** Pour les catégories Ultime: la ligne d'arrivée virtuelle est définie par le passage entre la bouée cardinale Ouest Roche Révision à laisser à tribord et la marque virtuelle (47°32.10N – 003°00.60W) à laisser sur bâbord. Un bateau pointeur pourra être mouillé à cette position.

**14.2** Les concurrents devront s'annoncer en appelant le Comité de Course par **VHF canal 72 environ 10 minutes** avant de passer la ligne d'arrivée et devront renouveler l'appel jusqu'à accusé de réception par le PC Course. [DP]

**De nuit les concurrents devront éclairer leur N° de grand-voile au passage de la ligne d'arrivée.**

**14.2.1** **Déclaration d'arrivée :** Les concurrents devront inscrire sur leur déclaration d'arrivée l'heure Française à laquelle ils ont franchi la ligne d'arrivée et passé les marques de parcours.
Les concurrents devront obligatoirement remettre ce formulaire en même temps que la balise de positionnement et le pavillon Armen Race USHIP.
Ce formulaire doit être remis dans l'heure limite du dépôt des réclamations
Un bateau qui n'observerait pas cette exigence, sera pénalisé de 30 minutes au temps réel de course. **[DP]**

**15 SYSTEME DE PENALITE**

**15.1** Une infraction aux règles du RIPAM pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité

pouvant être inférieure à DSQ.
La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité discrétionnaire pouvant aller jusqu'à la disqualification du bateau.

**15.2** La RCV 44.1 est modifié de sorte que la pénalité de 2 tours et remplacé d'une pénalité d'un tour.

## 16 TEMPS LIMITES

L'heure limite pour finir la course est le Dimanche 21 mai 2023 à 8h00 heure locale.

## 17 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

**17.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles à la tente accueil (réception des balises de positionnement) du village de l'ArMen Race USHIP. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

**17.2** Le temps limite de réclamation de chaque bateau est de 2 heures après le passage de la ligne d'arrivée.

**17.3** Les réclamations seront jugées à partir du dimanche 21 mai 2023 à partir de 9h00 à la SNT.

**17.4** Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du jury, situé à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

**17.5** Les intentions de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

**17.6** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :

- Départ : bateaux en attente ; Règles de sécurité ; Publicité

**17.7** Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.

## 18 CLASSEMENT

**18.1** Pour les bateaux jaugés en IRC 2023 ou Multi 2000, le classement se fera en temps réel x TCC.
Pour Les OSIRIS Habitable : Le coefficient temps sur temps s'appliquera et le CVL ne s'appliquera pas.
Pour les classes Monotype, le classement se fera en temps réel.

**18.2** Classement Scratch : le classement sera réalisé sur le meilleur temps réalisé en temps réel.

**18.3** Classement Scratch IRC : le classement sera réalisé sur le meilleur temps réalisé en temps compensé.

## 19 REGLES DE SECURITE

**19.1** Le **canal VHF** de la course est le **72**

**19.2** **(DP)** **<u>Pendant la course :</u>** les concurrents devront être en **<u>double veille permanente</u>** sur le canal de course **72** et sur le canal **16**. En cas de difficulté à être en double veille VHF, la priorité doit être donnée au canal 16.
Les bateaux équipés AIS, portable GSM et IRIDIUM devront l'activer en permanence.
(N° à confirmer lors de l'inscription).
Les IRC Double devront être conforme à l'AC 1.6.

**19.3** **(DP)** **<u>Un bateau qui abandonne</u>** la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

**1) en mer**

**Par VHF sur le canal 72 ou par téléphone en appelant le "PC Course Ar-Men Race"**

**2) à terre**

**- Direction de Course : 06 11 60 82 22**

- **Président du Comité de Course: Gilles BRICOUT 06 08 58 74 13**
- **ou par mail :flr@snt-voile.org**

**Quel que soit le moyen utilisé pour informer l'organisation, l'abandon devra être confirmé par écrit dès l'arrivée au port et déposé au PC Course.**

**19.4 Positionnement par satellite**

Un système de positionnement par satellite (YELLOW BRICK) sera distribué sur chaque bateau par l'AO ; elle devra être mise en place avant la course à l'extérieur du bateau et la maintenir en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve.

**19.5 Matériel de sécurité**

**19.5.1** Les bateaux doivent être conformes aux réglementations Spéciales Offshore World Sailing (RSO) catégorie 3 avec radeau.

**19.5.2 Carburant :** Tout bateau devra disposer d'une autonomie minimale de 10 heures.

**19.6 Émargement départ**

Un émargement départ est prévu après le briefing sous le chapiteau dans le village de l'ArMen race USHIP. Cet émargement départ est obligatoire pour tous les bateaux participant à la régate. Cet émargement devra être effectué au plus tard 30 minutes avant son signal d'avertissement.

Un bateau qui n'observerait pas cette exigence, sera pénalisé de 30 minutes au temps réel de course.

**19.7 Émargement arrivée**

La déclaration d'arrivée (document joint aux IC) devra obligatoirement être complétée et signée et remise à la tente accueil dans le village Armen Race USHIP près de la capitainerie.

Un concurrent qui n'observerait pas cette exigence, sera pénalisé de 30 minutes au temps réel de course.

Ce formulaire doit être rendu dans le temps limite des réclamations.

## 20 CONTROLES DE JAUGE ET DE L'EQUIPEMENT

**20.1** Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles.

**20.2** L'utilisation d'un pilote automatique est autorisée pendant la durée de l'épreuve, ceci modifie la RCV 52.

**20.3** Les coefficients IRC, OH et MULTI 2000 de chaque bateau, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, si possible avant 10h30 le jeudi 18 mai 2023.

**20.4** Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés, sont admises jusqu'à 1 heure après l'affichage des coefficients.

## 21 *[DP]* PUBLICITE DE L'EPREUVE

Au port, les bateaux doivent arborer de façon visible tous les supports publicitaires du ou des sponsors, fournis par l'organisation.

En course, le port du pavillon de course Armen Race USHIP fourni par l'organisation est obligatoire.

## 22 BATEAUX OFFICIELS

Le bateau Comité de Course et les bateaux Commissaires arboreront la flamme SNT.

## 23 [DP] EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSE DE PROTECTION SOUS MARINE

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

## 24 *[DP]* COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux, à l'exception des dispositions de l'annexe 1 « Communication ».

## 25 PRIX

La remise des prix aura lieu le **dimanche 21 mai 2023 à 11h00** dans le village de l'ArMen Race USHIP à côté de la capitainerie. Des prix seront distribués au vainqueur de chaque classement. Le Trophée ArMen Race USHIP sera remis au 1er du classement scratch.

Le Trophée IRC Double au 1er du classement IRC Double.

## 26 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 27 ANNEXES

- Annexe 1 - communication radio
- Annexe 2 - zone de départ – ligne de départ
- Annexe 3 - Parcours
- Annexe 4 - ligne d'arrivée
- Annexe 5 – Pointage officiel à une marque
- Annexe 6 – Waypoints virtuels
- Information de la Direction de course et en cas de problème
- Déclaration d'arrivée

## 28 HORAIRE DES MAREES - Horaires de Port-Navalo

| | Pleine mer | coëf | Basse mer |
|---|---|---|---|
| Jeudi 18 mai | 04h57 | 85 | 10h59 |
| | 17h15 | 86 | 23h23 |
| Vendredi 19 mai | 05h35 | 87 | 11h41 |
| | 17h48 | 87 | ---- |
| Samedi 20 mai | 06h10 | 87 | 12h22 |
| | 18h20 | 85 | 00h48 |
| Dimanche 21 mai | 06h43 | 83 | 13h00 |
| | 18h52 | 80 | ---- |

## 29 NUMEROS D'URGENCE – COURSE 24/24

**DIRECTION DE COURSE : Hervé GAUTIER – 06 11 60 82 22 - gautier4444@gmail.com**
**PC COURSE SNT : Gilles BRICOUT – 06 08 58 74 13 – gilles.bricout@orange.fr**
**CROSS ETEL : 196**

### *Arbitres désignés*

- Directeur de Course : Hervé GAUTIER
- Président de Comité de Course : Gilles BRICOUT
- Président du Jury : Claude PETIT

Assesseur : François LOZACHMEUR

- Président du Comité Technique : Thomas MARMONTEIL

## Annexe 1 - Communication Radio

**Modification à la RCV 41 : Aide extérieure**
Les bateaux sont autorisés à communiquer (téléphone ou autre) et recevoir des informations météo, information sur la course et communication avec l'organisation et la presse…
**Les concurrents de l'Armen Race USHIP sont autorisés à acquérir uniquement les données météorologiques suivantes :**

- Images provenant de satellites d'observation.
- Cartes d'observation et de prévision.
- Fichiers numériques de données.

**L'accès à ces informations numériques ou graphiques n'est autorisé que :**

- Si elles sont accessibles, à titre gratuit ou payant, à l'ensemble des concurrents, sans qu'aucune exclusivité ne puisse exister entre un fournisseur de données et un concurrent ou groupe de concurrents.
- Si leur contenu est "brut", c'est-à-dire tel que publié par les organismes météorologiques, et non modifié, préparé ou expertisé pour un concurrent ou un groupe de concurrents.

**Le routage n'est pas autorisé, on entend par "routage" toute intervention extérieure visant à donner un avantage à un bateau.**

# Annexe 2- "zone de départ – ligne de départ"

Zone de départ

**Ligne de départ :**

**Elle est définie entre les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du Comité de Course.**
**(Cette ligne pourra être ajustée suivant la météo)**

# Annexe 3 – Parcours

## Parcours « ARMEN RACE USHIP »

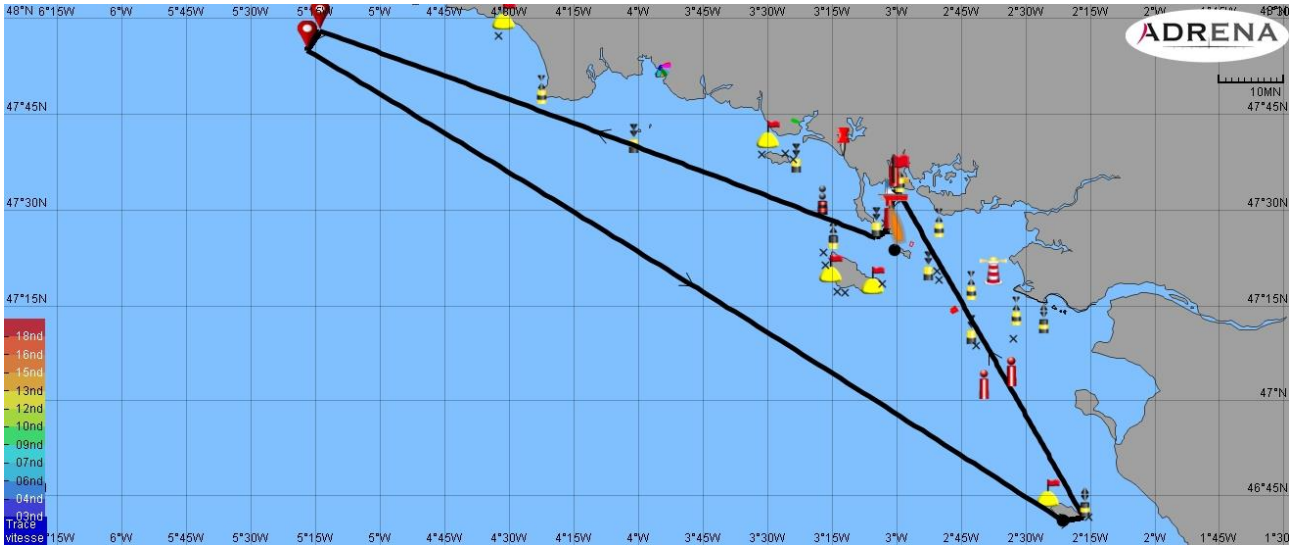


**Parcours N°1 Armen Race USHIP (310NM)**

Départ

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Marque Virtuelle "USHIP 1" positionnée par 47°58N - 005°14W à contourner en la laissant sur bâbord

Marque Virtuelle "USHIP 2 " positionnée par 47°55N - 005°17W à contourner en la laissant sur bâbord

Ile d'Yeu et ses dangers (Les Chiens Perrins, Pointe des corbeaux) à contourner en les laissant sur bâbord

Bouée d'eaux saines SN 2 à laisser sur tribord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée

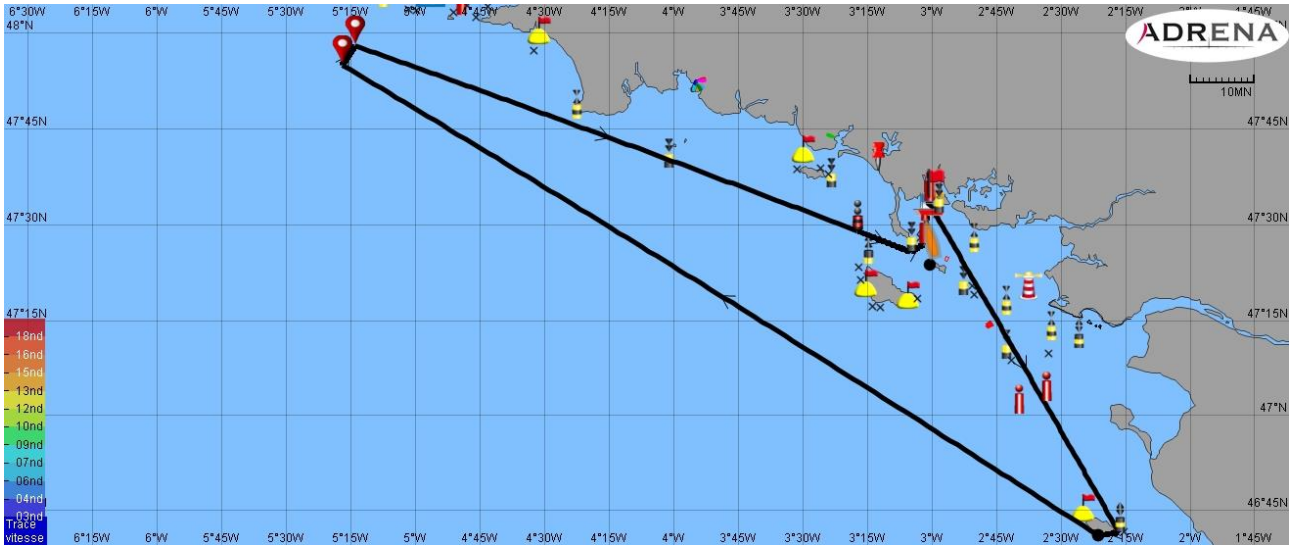


**Parcours N°2 « Armen Race USHIP » (310NM)**

Départ
Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur bâbord
Bouée d'eaux saines SN 2 à laisser sur bâbord
Ile d'Yeu et ses dangers (Pointe des corbeaux, Les Chiens Perrins) à contourner en les laissant sur tribord
Marque Virtuelle "USHIP 2 " positionnée par 47°55N - 005°17W à contourner en la laissant sur Tribord
Marque Virtuelle "USHIP 1" positionnée par 47°58N - 005°14W à contourner en la laissant sur Tribord
Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur Bâbord
Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)
Arrivée

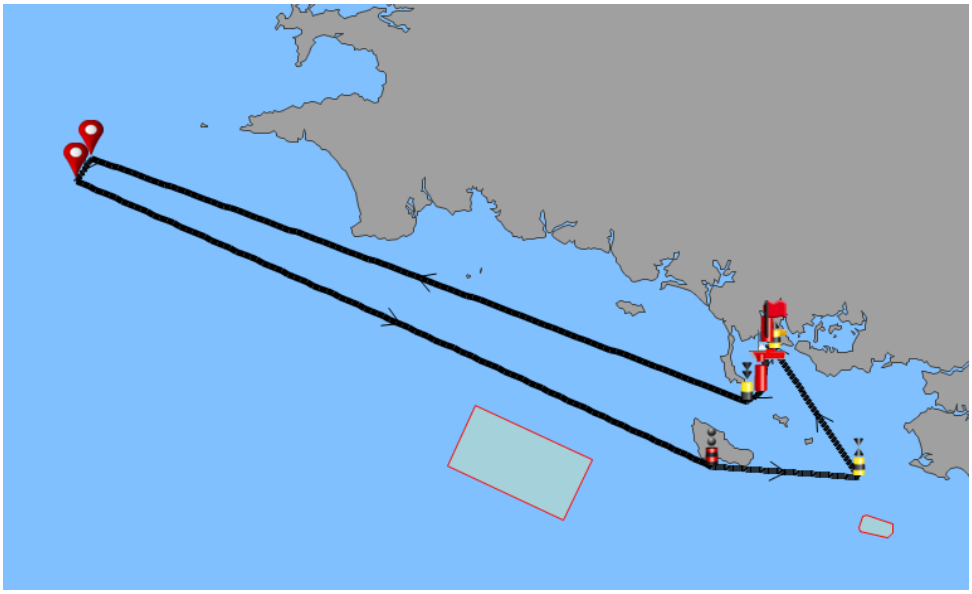

**Parcours N°3 Armen Race USHIP (245 milles)**

Départ

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Marque Virtuelle "USHIP 1" positionnée par 47°58N - 005°14W à contourner en la laissant sur bâbord

Marque Virtuelle "USHIP 2" positionnée par 47°55N - 005°17W à contourner en la laissant sur bâbord

Ile de Belle-Île et ses dangers à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée

## Parcours 4 « ULTIM, IMOCA, OCEAN FIFTY »

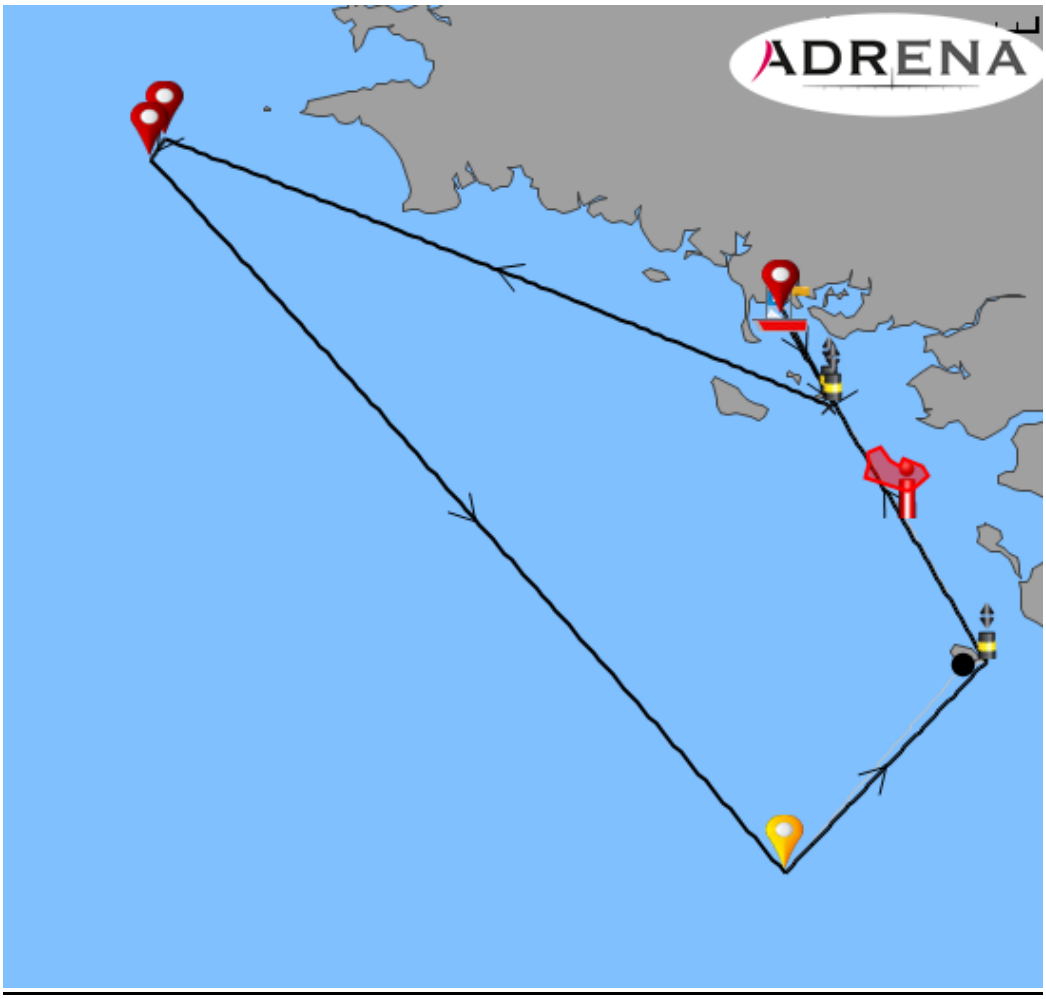


| Ordre | Waypoint | | Côté | Position |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Départ | | | |
| 2 | Cardinale Est Er Gurannic'h | Laisser | Trib, | 47°20,520 N 002°50,400 W |
| 3 | Cardinale est Cohfournik | Laisser | Trib, | 47°19,500 N 002°49,680 W |
| 4 | GRANDS CARDINAUX | Laisser | Trib, | 47°19,220 N 002°50,090 W |
| 5 | USHIP 1 | Contourner | Bab, | 47°58,000 N 005°14,000 W |
| 6 | USHIP 2 | Contourner | Bab, | 47°55,000 N 005°17,000 W |
| 7 | (***)VIRTUAL ULTIME | Contourner | Bab, | 46°10,000 N 003°00,000 W |
| 8 | Ile d' Yeu | Contourner | Bab, | |
| 9 | Cardinale Est Les Corbeaux | Contourner | Bab, | |
| 10 | SN2 | Laisser | Trib, | 47°02,090 N 002°33,540 W |
| 11 | Ouest Roche Révision | Laisser | Trib, | 47°32,631 N 002°59,360 W |
| 12 | arrivée virtuelle ultime | Contourner | Bab, | 47°32,100 N 003°00,600 W |
| | | | | |
| | (***)La position de la marque VIRTUAL ULTIME pourra etre modifiée | | | |
| | selon la météo,au plus tard avant 10H le Jeudi | | | |

## Parcours « NUIT DE L'ARMEN USHIP »

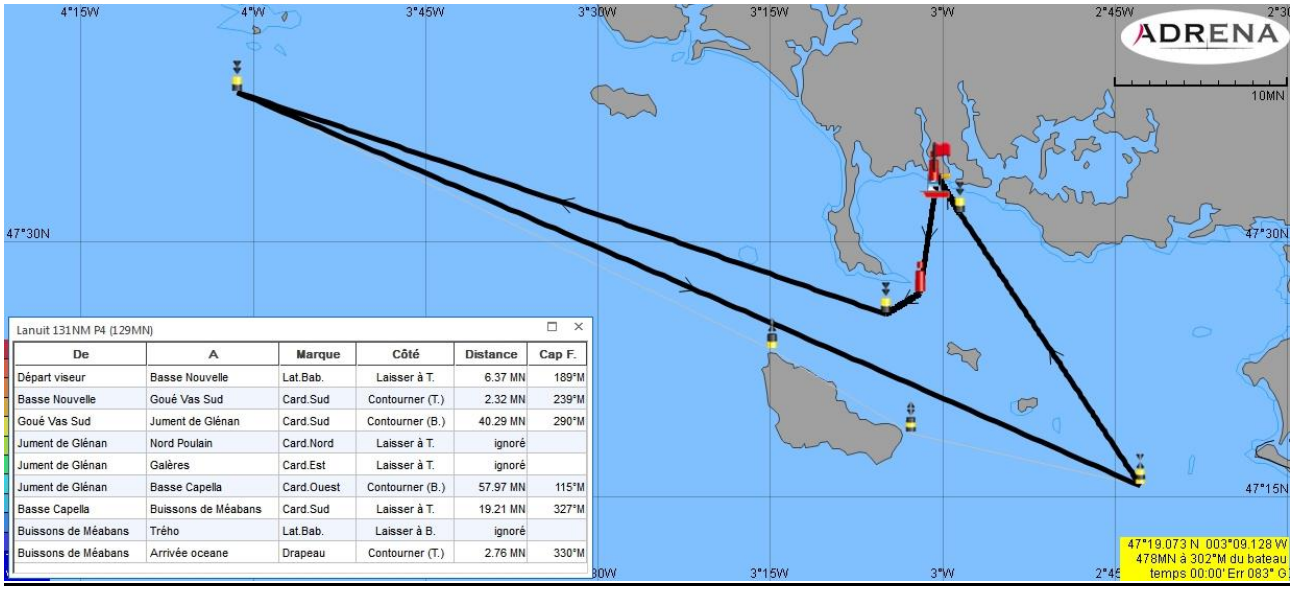


Lanuit 131NM P4 (129MN)

| De | A | Marque | Côté | Distance | Cap F. |
|---|---|---|---|---|---|
| Départ viseur | Basse Nouvelle | Lat.Bab. | Laisser à T. | 6.37 MN | 189°M |
| Basse Nouvelle | Goué Vas Sud | Card.Sud | Contourner (T.) | 2.32 MN | 239°M |
| Goué Vas Sud | Jument de Glénan | Card.Sud | Contourner (B.) | 40.29 MN | 290°M |
| Jument de Glénan | Nord Poulain | Card.Nord | Laisser à T. | ignoré | |
| Jument de Glénan | Galères | Card.Est | Laisser à T. | ignoré | |
| Jument de Glénan | Basse Capella | Card.Ouest | Contourner (B.) | 57.97 MN | 115°M |
| Basse Capella | Buissons de Méabans | Card.Sud | Laisser à T. | 19.21 MN | 327°M |
| Buissons de Méabans | Trého | Lat.Bab. | Laisser à B. | ignoré | |
| Buissons de Méabans | Arrivée oceane | Drapeau | Contourner (T.) | 2.76 MN | 330°M |

**Parcours N°5 Nuit de l'Armen USHIP (131 milles)**

Départ
Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)
Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Sud Jument de Glénan à contourner en la laissant sur bâbord
Ile de Belle-Ile et ses dangers (Cardinale Nord Nord Poulains et La Cardinale Est Les Galères) à respecter en les laissant sur tribord
Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord
Bouée de chenal bâbord du Petit Trého à laisser sur bâbord
Arrivée

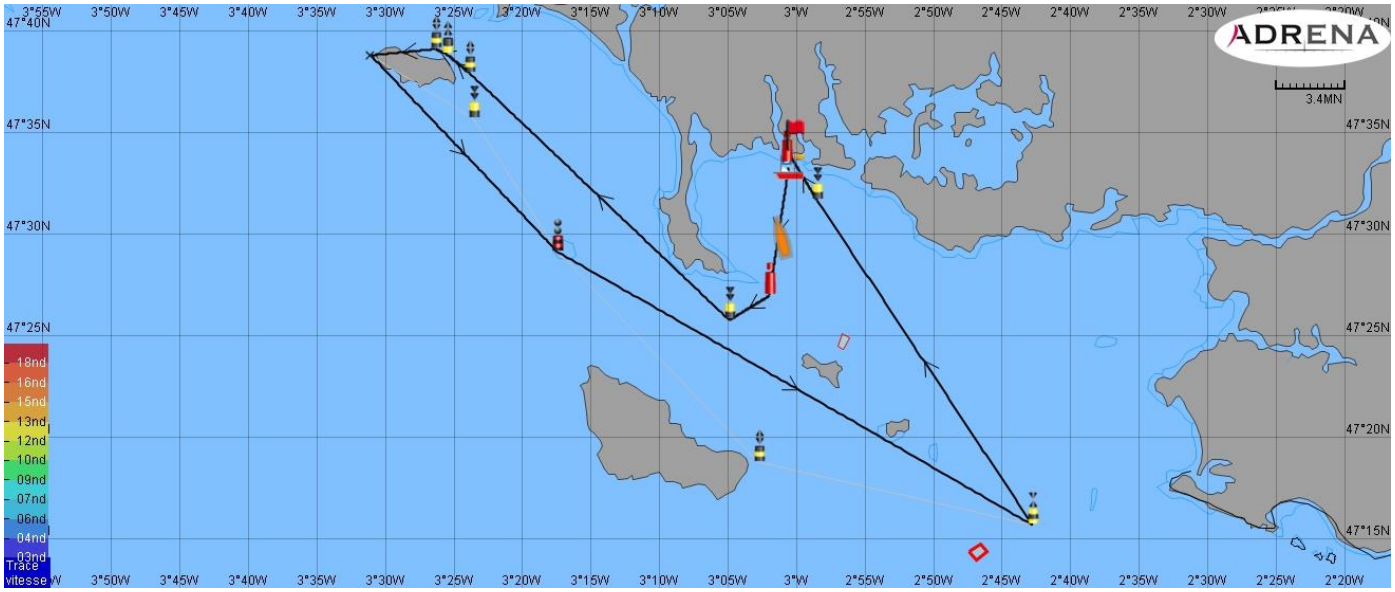


**Parcours N°6 Nuit de l'Armen USHIP (100 milles)**

Départ
Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)
Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord
Ile de Groix et ses dangers (Cardinale Est Edouard de Cougy, Cardinale Nord Basse Mélite, Cardinale Est Speerbrecker) à contourner en les laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud les Chats à laisser sur bâbord
Phare des Birvideaux à contourner en la laissant sur bâbord
Ile de Belle-Ile et ses dangers à respecter en les laissant sur tribord
Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord
Bouée de chenal bâbord du Petit Trého à laisser sur bâbord
Arrivée

# Annexe 4 - ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée est définie par le passage du Sud vers le Nord de la ligne formée par le prolongement des deux mâts à terre arborant le triangle orange (ils sont placés sur le Fort de Saint-Philibert à l'entrée de la Trinité-sur-mer).

**Position des mâts de visée :**

Mât A: 47°34.031 N – 003°00.267 W

Mât B: 47°34.031 N – 003°00.282 W

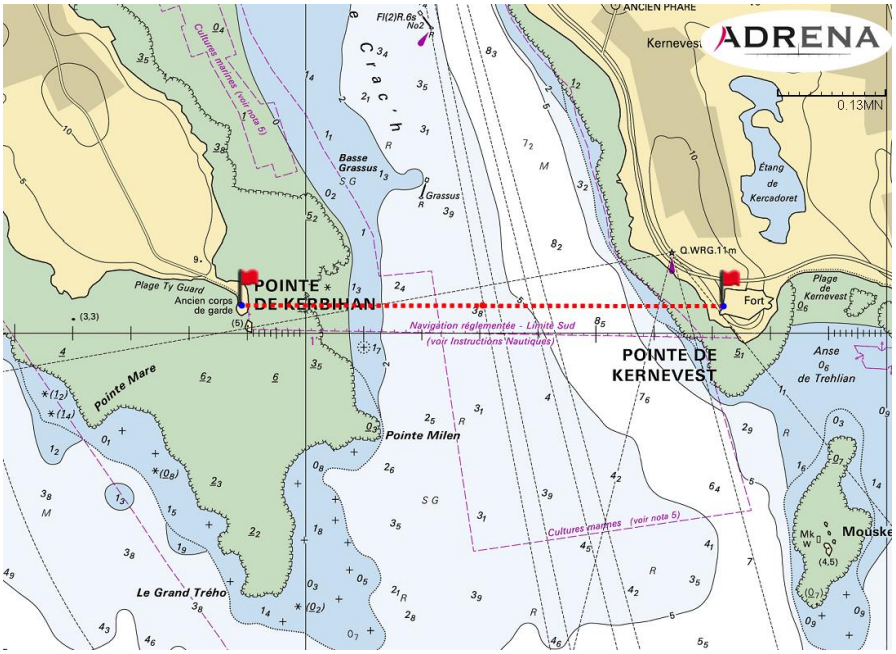

Pour les ULTIM,
la ligne d'arrivée virtuelle est définie par le passage entre la bouée cardinale Ouest Roche Révision à laisser à tribord et la marque virtuelle (47°32.10N – 003°00.60W) à laisser sur bâbord. Un bateau pointeur pourra être mouillé à cette position.

# Annexe 5 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Un classement intermédiaire sera fait à ces marques en utilisant les balises Yellow Brick.
- Est d'Yeu à la Pointe des Corbeaux (à la latitude 46°41.5 N) - parcours 1 et 2
- USHIP 1 - parcours 1, 2, 3 et 4
- Ouest Basse Capella - parcours 3, 5, 6

***Pointage Officiel à une marque*** :
Chaque bateau devra au moment où il passe cette marque, relever son heure de passage ainsi que (si possible) les noms et numéros de voile des bateaux se situant devant et derrière puis reporter ces éléments sur la déclaration d'arrivée.

Les bateaux DNF à l'arrivée qui ont été classés dans le dernier pointage officiel de la course sont classés dans l'ordre de ce pointage officiel après extraction des bateaux ayant fini la course.
Ils reçoivent un TCC basé sur l'heure réelle de passage à ce dernier pointage officiel. DNF.
Les bateaux ayant déclaré leur abandon ne sont pas concernés par ce paragraphe.

**Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.**

**Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont ci-dessous**
**Pointage officiel à** :
- Est d'Yeu à la Pointe des Corbeaux ((à la latitude 46°41.5 N) - parcours 1 et 2
- USHIP 1 - parcours 1, 2, 3 et 4
- Ouest Basse Capella - parcours 3, 5 et 6

Il faudra passer la marque dans un rayon de 1NM

# Annexe 6 – WAYPOINTS VIRTUELS

**ANNEXE WP – REGLES POUR WAYPOINTS**

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

Version mai 2021 – Traduction Commission Centrale d'Arbitrage

**WP1 Modification aux Définitions :**

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit : Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

**WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :**

**Waypoint** Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

**WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :**

Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

***Contournement d'un waypoint virtuel :***
Les concurrents doivent passer le waypoint virtuel du côté requis et dans un rayon de 1NM (1 mille nautique), ils doivent franchir le segment prolongeant la route vers ce waypoint virtuel dans ce rayon de1NM.
(Cela sous-entend qu'un bateau qui -après avoir passé cette droite- laisserait le waypoint du mauvais côté est considéré comme ayant fait correctement le parcours)

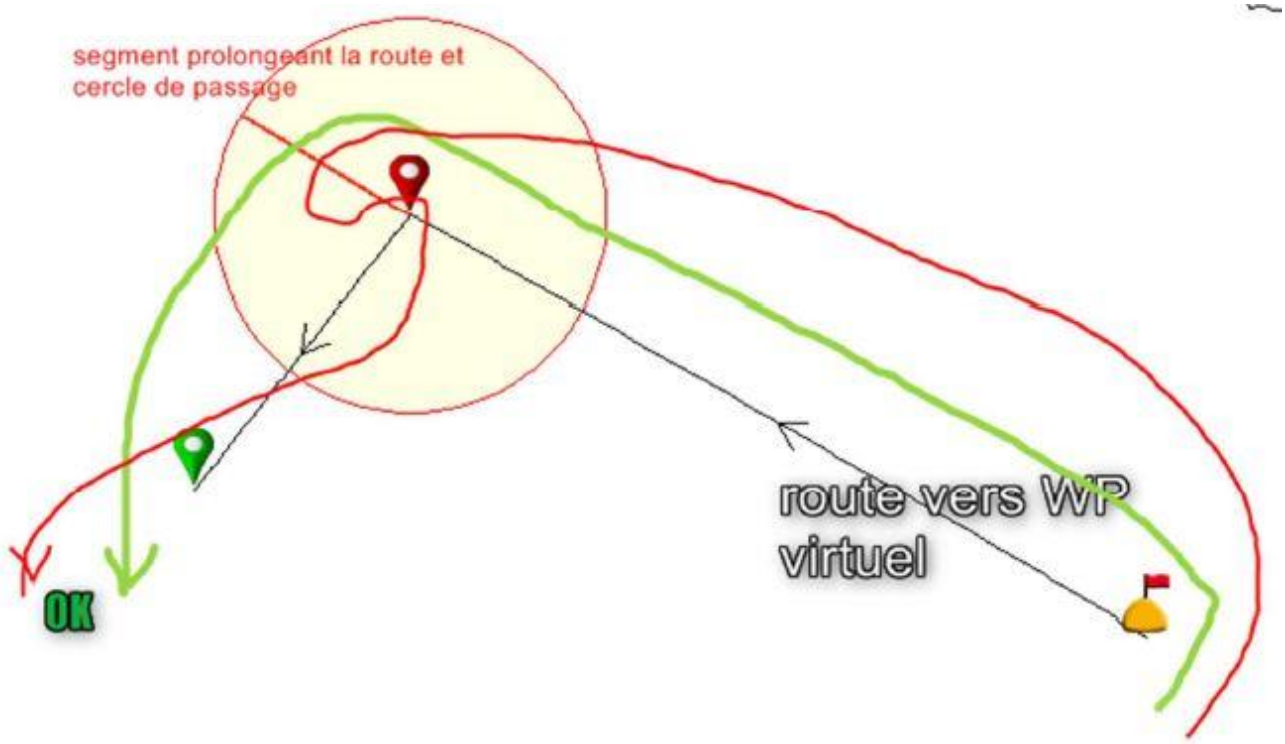


Le franchissement du segment USHIP 1 sera enregistré par YellowBrick et permettra de faire un classement intermédiaire.

## EN CAS DE PROBLEME

### APPEL DE DETRESSE

Appelez le CROSS en VHF(CH16) – ou téléphone (196) pour leur signaler votre appel de détresse

Indiquez-leur : Nom du navire
Nature du danger
Position
Vos intentions

Ceci leur permettra de mettre en œuvre les moyens appropriés

### VHF ASN

Depuis 2015, les VHF ASN sont obligatoires. Elles disposent d'un bouton détresse (rouge). Si vous appuyez sur ce bouton, votre position et votre numéro MMSI seront transmis à terre.
Cela veut dire que vous avez fait une demande auprès de l'ANFR (dès l'achat de votre VHF) et que l'ANFR vous a transmis un N° MMSI que vous avez programmé dans votre VHF.
Précaution : appuyez suffisamment longtemps (+ ou – 5 secondes) pour la mise en route de l'alerte puis appelez le CROSS pour leur indiquer la nature de la détresse.

Une catastrophe est souvent le résultat de l'accumulation de petits problèmes ; n'hésitez pas à contacter le CROSS même pour un problème que vous pensez pouvoir résoudre. Vous pourrez les tenir informés de la résolution du problème mais au moins en cas d'aggravation, ils auront déjà un plan prévu pour vous secourir…

Si vous déclenchez par erreur votre détresse, il est indispensable de les appeler pour les prévenir que c'était une erreur, car sans message d'annulation de votre part, les moyens seront mis en œuvre.

### BALISE YELLOWBRICK

Votre position est mise à jour toutes les 10 minutes. De plus, vous avez un bouton d'alerte sur la balise, il faut appuyer 5 secondes et l'alerte sera transmise au PC COURSE.
Pour toutes situations de détresse, appelez en priorité le CROSS qui organisera la mise en œuvre des moyens puis alertez-nous, d'autant plus que nous pouvons reprogrammer votre balise à distance pour augmenter la fréquence de transmission en cas de détresse.

### SEMAPHORES

Ils jalonnent le parcours et sont joignables sur CH16 et CH10 (VHF)

| | |
|---|---|
| Pointe du Raz | Pointe de Penmarch |
| Beg Meil | Beg Melen (Ile de Groix) |
| Le Talut (Belle Ile) | St Julien (Quiberon) |
| Piriac | Chemoulin (St Nazaire) |
| Saint Sauveur (Ile d'Yeu) | |

# DECLARATION D'ARRIVEE ARMEN RACE USHIP 2023

**Nom du bateau :**

**Numéro de voile :**

**Parcours Armen Race USHIP ❒ Parcours Nuit de l'Armen Race USHIP ❒** (Cocher la case concerné)

**Catégorie :**

Mettre les heures de passages aux marques désignées ci-dessous et au passage de la ligne d'arrivée. Ce document dûment rempli, doit être remis en même temps que votre balise de positionnement au plus tard 2 heures après votre heure d'arrivée à la tente accueil du village près de la Capitainerie.

| **Parcours Armen 1, 2, 3 et 4** | | | |
|---|---|---|---|
| **Marque de parcours** | **Heure de passage** | **Bateau devant** | **Bateau derrière** |
| **Est Ile d'Yeu** (Parcours 1 et 2) | | | |
| **Marque Virtuelle USHIP 1** (Parcours 1, 2, 3 et 4) | | | |
| **Ouest Basse Capella** (Parcours 3 ) | | | |
| **Passage de la ligne d'arrivée** | | | |

| **Parcours Nuit de l'Armen 5 ou 6** | | | |
|---|---|---|---|
| **Noms des Marques** | **Heure de passage** | **Bateau devant** | **Bateau derrière** |
| **Juments des Glénan ou** Nord Groix (si Parcours 5) | | | |
| **Bouée ouest Basse Capella** | | | |
| **Passage de la ligne d'Arrivée** | | | |

**Nom du skipper :**

**Date :** **Heure :** **Signature :**